



Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

(Synthèse)



Châssis vitré
bois

Déclarant Association Technique des Fabricants de Blocs-Portes Techniques (ATF-BPT)

Unité fonctionnelle Assurer un cloisonnement vitré, et éventuellement, une fonction de résistance au feu* (entre E/EI30 et E/EI60), pour une durée de vie de référence (DVR) de 30 ans
*L'Arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages précise la correspondance entre les classements européens (E, I) et les classements français (PF, CF)

Unité m² (surface du cloisonnement réalisé)

Date de publication 22.10.2019

Date de validité 09.07.2024



CONTEXTE & METHODOLOGIE

Le présent document est constitué d'extraits choisis de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) « Châssis vitré bois » du 10 juillet 2019. Cette FDES est la huitième des 8 FDES réalisées par la société Estearna pour l'ATF-BPT, conformément à la norme européenne EN 15804. Elle fait l'objet d'une attestation de vérification délivrée par M. PEVERELLI (EVEA).



PRODUITS COUVERTS

La FDES « Châssis vitré bois » couvre l'ensemble des châssis vitrés bois dont les éléments sont fabriqués et commercialisés en France par les membres de l'association ATF-BPT.

Les produits ci-dessous sont couverts par la présente Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire :



COFIM

7 Rue des 2 Vallées

69670 Vaugneray

Tél. 04 78 45 89 50

www.menuiserie-cofim.com

Châssis vitrés :

Basique (sans PV), E30, EW
30, EI 30, EI 60





INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX NF EN 15804

Indicateur	Valeur sur l'ensemble du cycle de vie	Unité
Indicateurs décrivant les impacts environnementaux		
➤ Réchauffement climatique	192	kg eq. CO₂ /UF
Appauvrissement de la couche d'ozone	0,00000681	kg eq. CFC 11
Acidification des sols et de l'eau	0,698	kg eq. SO ₂
Eutrophisation	0,104	kg eq. PO ₄ ³⁻
Formation d'ozone photochimique	0,0418	kg eq. éthène
Epuisement des ressources abiotiques – éléments	0,000454	kg eq. Sb
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	1670	MJ PCI
Pollution de l'air	23500	m ³
Pollution de l'eau	40,3	m ³
Indicateurs décrivant l'utilisation des ressources énergétiques primaires		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	848	MJ/UF
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	339	MJ/UF
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	1190	MJ/UF
➤ Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	3770	MJ/UF
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	1,34	MJ/UF
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	3770	MJ/UF
Indicateurs décrivant l'utilisation de matières et ressources énergétiques secondaires et l'utilisation d'eau		
Utilisation de matière secondaire	0	kg/UF
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	59,7	MJ/UF
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	0	MJ/UF
Utilisation nette d'eau douce	0,816	m ³ /UF
Autres informations environnementales décrivant les catégories de déchets		
Déchets dangereux éliminés	1	kg/UF
➤ Déchets non dangereux éliminés	75,2	kg/UF
Déchets radioactifs éliminés	0,0329	kg/UF
Autres informations environnementales décrivant les flux sortants		
Composants destinés à la réutilisation	0,0304	kg/UF
Matériaux destinés au recyclage	10,6	kg/UF
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	3,79	kg/UF
Energie fournie à l'extérieur	26,6	MJ/UF

Notes : La version complète de cette FDES présente les résultats détaillés par étapes du cycle de vie. Les 3 indicateurs mis en avant sont considérés comme principaux



INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR

Des essais de mesure des émissions de substances volatiles sur produits de construction solides selon la norme NF EN ISO 16000-9 (2006) ont été réalisés par l'Institut Technologique FCBA pour l'ATF-BPT. D'après les résultats de ces essais collectifs (Rapports d'essais FCBA n°402/12/1008C/1à8 et n°402/12/1008C/9et10) et les essais individuels réalisés par les membres de l'ATF-BPT, la classe affichée pour les produits couverts par la présente FDES varie de A à A+ (suivant le Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 et l'Arrêté du 19 avril 2011).



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Exemple d'étiquette >



Pour télécharger les 8 FDES en version complète
- rendez-vous sur www.uicb.pro/atf-bpt/
- ou scannez le flash-code

